

Projet de réserve forestière mixte des Petits Plats au Noirmont

La forêt vaudoise présente une remarquable variété d'associations forestières et d'habitats. Elle abrite plus de la moitié des espèces de plantes, champignons, animaux et de micro-organismes recensés en Suisse. Afin de préserver cette biodiversité sur le long terme, le Canton de Vaud met en place un réseau de réserves forestières, avec le soutien financier de la Confédération.

Le cadre de la politique fédérale et cantonale visant à promouvoir la biodiversité en forêt stipule que 10% de l'aire forestière devra être classée comme réserve forestière d'ici à 2030.

La politique forestière vaudoise vise notamment la création de trois grandes réserves de plus de 500 ha, une dans chaque région (Plateau, Jura, Préalpes/Alpes). Dans les Alpes, la Réserve forestière de la Pierreuse a été créée en 2012. Sur le Plateau, un projet de réserve en lien avec la création du Parc naturel périurbain du Jorat est en cours. Dans le Jura, le **Projet de réserve forestière mixte des Petits Plats au Noirmont** permettrait la réalisation de cette politique.

Définition de la réserve forestière mixte

Une réserve forestière mixte est une combinaison entre une réserve forestière naturelle où l'on renonce aux interventions sylvicoles pour laisser la forêt se développer naturellement, et une réserve particulière où l'on n'intervient de façon ciblée pour conserver ou favoriser certaines espèces ou biotopes rares (forêts humides, forêts claires, espèces prioritaires et milieux naturels prioritaires au niveau national, formes d'exploitation particulières). Cette variété est cruciale pour la survie de nombreuses espèces qui nichent, se nourrissent, hibernent et se reproduisent dans des milieux différents comme certains coléoptères dont les larves se développent dans le bois mort mais dont les adultes se nourrissent de fleurs.

Sur le plan juridique, la réserve forestière mixte fait l'objet d'une convention entre l'Etat de Vaud et les propriétaires pour une durée d'au moins 50 ans. La convention précise notamment le périmètre, les objectifs, les obligations de l'Etat de Vaud et des propriétaires, les indemnités et les modalités de paiement et la durée de la convention.

Pourquoi une réserve forestière mixte des Petits Plats au Noirmont ?

Les forêts du périmètre d'étude de la réserve sont situées sur le territoire de la commune suisse d'Arzier-Le Muids et sont entièrement en main privée. Suite aux échanges de territoire entre la France et la Suisse du Traité des Dappes en 1862, les propriétaires sont majoritairement français.

Le périmètre d'étude de la réserve couvre une superficie de 1392 ha et compte plus de 700 propriétaires. Le parcellaire est donc fortement morcelé, généralement en bande de 6 à 8 m. de large pour une longueur de plusieurs centaines de mètre (voir carte ci-après). Ces forêts sont traditionnellement gérées par le garde forestier du 11^e arrondissement du canton de Vaud (actuellement M. Christophe Piguet).

Le périmètre de la réserve forestière mixte présente les caractéristiques suivantes :

- Des valeurs naturelles élevées : faune, flore, riche en vieux bois. L'abandon de l'exploitation forestière profiterait à de nombreuses espèces de plantes et d'animaux pour lesquelles le canton a une responsabilité de conservation à l'échelle nationale (voire internationale).
- Le secteur présente l'avantage de posséder déjà un grand intérêt aujourd'hui car il contient des zones peu exploitées.
- Le périmètre est inclus dans plusieurs inventaires des valeurs naturelles au plan fédéral et cantonal (Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels IFP, Inventaire fédéral des hauts-marais et des marais de transition d'importance nationale, Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale PPS, Inventaire fédéral des sites de protection de la faune sauvage, Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites IMNS, etc.)
- Le périmètre est assez étendu pour créer une réserve de plus de 500 ha.
- Le secteur représente la dernière région du Jura suisse de plus de 10 km² qui n'est pas fragmentée par des routes accessibles.
- L'exploitation est actuellement difficile en raison de l'absence de desserte utilisable par des camions et la multitude de parcelles très allongées. La création d'un réseau de desserte n'est pas envisageable dans le contexte actuel (besoin de l'accord de très nombreux propriétaires, pas d'aides financières, soumis à l'enquête publique avec forte chance de nombreuses oppositions).

Quels sont les enjeux du projet ?

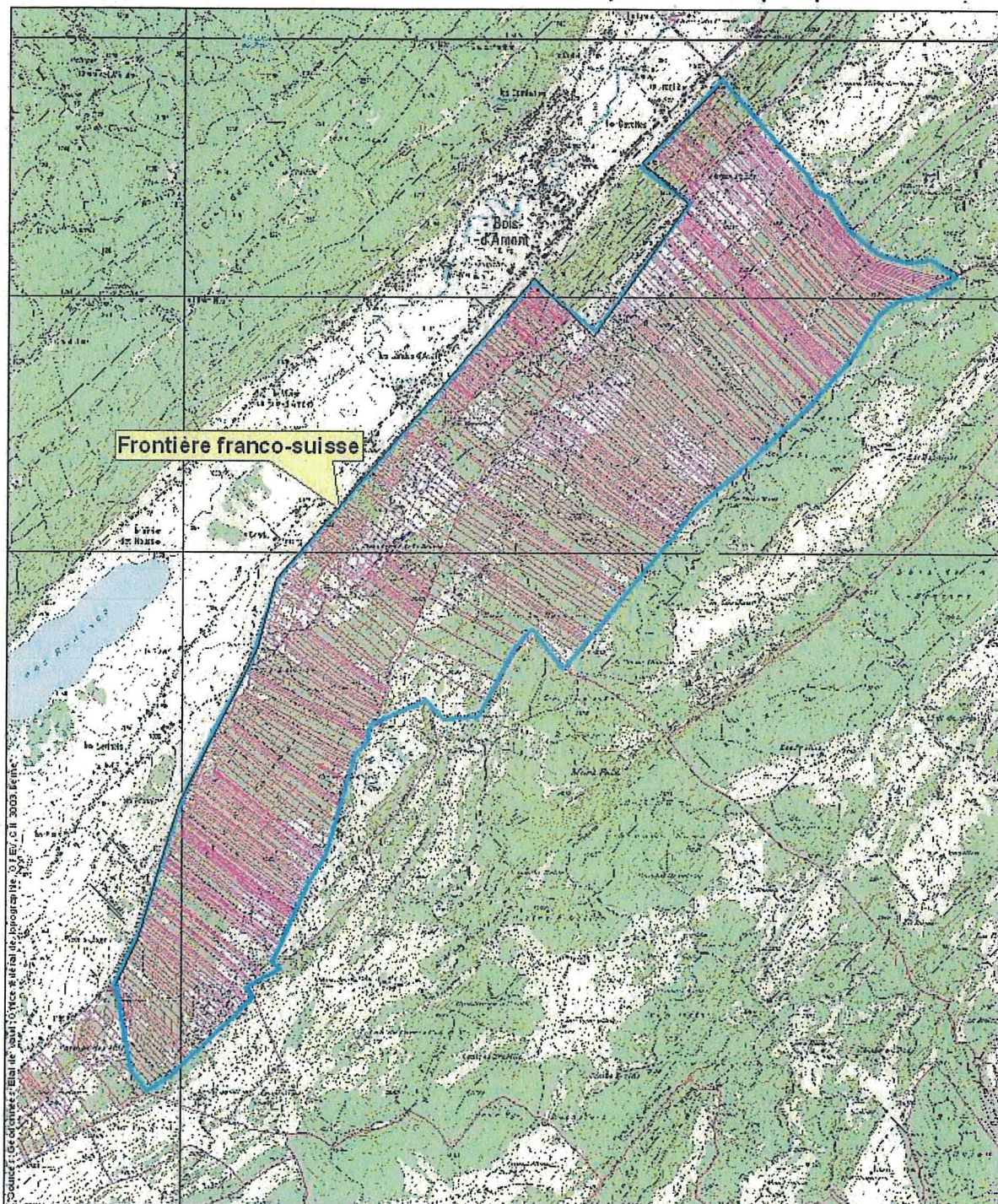
La réalisation du projet de réserve forestière permettra de :

- répondre aux objectifs de la politique forestière cantonale et fédérale ;
- conserver le paysage de pâturages boisés par le maintien de l'exploitation sylvo-pastorale ;
- renforcer la conservation de la biodiversité en forêt ;
- créer une grande réserve forestière de plus de 500 hectares.
- réduire les dégâts au sol et aux milieux naturels lors du débardage du bois sur des pistes inadaptées.

Personnes de contacts

Jan-Matti Keller, Inspecteur des forêts du 11^e arrondissement, Tél +41 21 338 00 98 - Mobile +41 79 704 29 31, jan-matti.keller@vd.ch

Christophe Piguet, Garde forestier, Tel. : +41 21 338 00 95 Mobile : +41 79 621 48 61
christophe.piguet@vd.ch



Carte du périmètre d'étude